Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023, 2024 ET 2025

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DES TAXES FONCIÈRES, LES TAXES DE SERVICES, LES COMPENSATIONS ET AUTRES CONDITIONS POUR L'ANNÉE 2023

Est par les présentes donné que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire le 13 décembre 2022 à 19 h, à l'hôtel de ville situé au 1700, rue Principale, pour :

- **Adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2023 ;**

- **Adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 ;**

- **Présenter le projet de règlement décrétant les taux des taxes foncières, les taxes de services, les compensations et autres conditions pour l'année 2023 ;**

Lors de cette séance, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les sujets mentionnés ci-haut.

Fait et donné à Saint-Michel, ce 29e jour du mois de novembre 2022

Signé : *(s) Caroline Provost*
Caroline Provost
Greffière-trésorière adjointe

(CET AVIS EST PUBLIÉ AU MOINS 8 JOURS AVANT LA TENUE DE LA SESSION)